LACS & MONTAGNES DU HAUT-DOUBS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 10 avril 2018

Compte-rendu

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. HATRI Samuel (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison-Neuve), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. BELOT Roger, Mme DURAND Laura (Les Fourgs), Mme ROBBE Jeanine (Gellin), M. DHOUTAUT Jacques (Les Grangettes) M. PAQUETTE Florent, M. GUYON Gérard (Les Hôpitaux Neufs), M. ROBBE-GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. POIX-DAUDE Denis, Mme BIESSE Danièle ,M. VEROT Luc (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène, M. LORIN Joël (Labergement-Sainte-Marie), M. JACQUEMIN-VERGUET Claude (Longevilles-Mont-d'Or), M. LIETTA Claude, M. PODICO Christophe (Malbuisson), Mme CHARDON Dominique (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme BERTIN Odile (Métabief), M. CAPELLI Daniel , M. ROBBE Marcel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. COSTE Christian (Oye et Pallet), M. ROUSSEL Pierre (Petite Chaux), M. SEGUIN Michel (La Planée), M. GINDRE Claude (Les Pontets), Mme PARENT Sylvie (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PARRAUD Michel (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint-Antoine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. DUMONT Fabrice (Touillon et Loutelet)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey-et-Maison du Bois), M. BRACHOTTE Patrice (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), Mme ANDREZ Isabelle (Jougne), M. PASQUIER Daniel (Labergement-Sainte-Marie), M. WAUTHY Bernard (Métabief), Mme BROSSARD Corinne (Oye et Pallet), M. VUILLAUME Jean-Paul (Remoray Boujeons), M. CHEVASSU Lionel (Rochejean), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. LIEGEON Patrick (Saint-Point-Lac), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Procurations : M. PASQUIER Daniel ayant donné procuration à Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement-Sainte-Marie), M. WAUTHY Bernard ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme BROSSARD Corinne ayant donné procuration à M. COSTE Christian ;

Représentés : M. HERNANDEZ Didier représenté par M. DHOUTAUT Jacques (Les Grangettes), M. POIX Louis représenté par M. ROBBE-GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. VUILLAUME Jean-Paul représenté par M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. POPULAIRE Sébastien représenté par M. DUMONT Fabrice (Touillon et Loutelet).

Présents : Mme CHAMEL/V.FLEUROT/A.MESSIKA/PETITE

Election d'un secrétaire de séance : Monsieur Gérard DEQUE

Avant d'ouvrir la séance le Président demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

Marché de prestation de services pour l'exploitation et l'entretien des stations de traitement des eaux usées de Jougne, Les Longevilles-Mont-d'Or et Métabief, des bassins d'orage de Jougne et des Hôpitaux-Neufs, et de divers postes de refoulement.

Le Conseil accepte à l'unanimité cet ajout.

I Budgets Primitifs 2018

Avant de laisser la parole aux services pour présenter les budgets, le Président souhaite attirer l'attention des conseillers communautaires sur les grandes orientations de chaque budget :

Budget « Assainissement » :

Le Président rappelle les dossiers importants budgétisés et notamment :

- la poursuite des travaux prévus dans le cadre du plan quinquennal dont le collecteur du tour du lac et la station d'épuration à construire sur la commune des Longevilles ;
- la réalisation d'un schéma directeur du bassin de la station de Gellin.

Budget « Déchets » :
A la demande de plusieurs élus, le Président informe le Conseil que le budget sera présenté d'une façon détaillée et scindée entre REOMi (ancien territoire de la CCMO2L) et REOM (ancien territoire de la CCLMHD).

Budget Général :
Le Président rappelle les dossiers importants budgétisés et notamment :

- le projet de maison de santé sur le territoire de la communauté ;
- la convention à passer avec la CCI dont l'objet est d'organiser la coopération, le rapprochement des initiatives et des moyens, et de créer de nouvelles conditions favorables au renforcement du tissu économique local ;
- l'aménagement du parking situé au départ des pistes de Chapelle des Bois ;
- la poursuite des études sur l'eau du Tunnel.

Il rappelle ensuite les démarches engagées et notamment :

- le contrat de station commun entre la CCLMHD et la CCGP qui devrait être signé avec les partenaires financiers en fin d'année ;
- la révision des statuts du Syndicat Mixte du Mont d'Or, avec comme principale conséquence l'adhésion de la Communauté à ce syndicat en lieu et place des 5 communes membres actuelles ;
- la demande de retrait de la commune des Fourgs de la CCLMHD ;
- le travail sur la compétence GEMAPI et la création d'un Syndicat Mixte Haut Doubs/Loue ;
- l'actualisation des statuts de la Communauté avec notamment l'harmonisation des compétences « affaires scolaires » et « équipements scolaires » ;
- l'harmonisation du règlement des subventions aux associations ;
- le Contrat de territoire à rédiger dans le cadre de la nouvelle politique d'aides du Département.

Enfin il tient à rappeler que chaque élu doit être conscient que même s'il y a des transferts de compétences des Communes vers la Communauté de Communes le contribuable reste le même. Il ne faudrait donc pas prendre des largesses avec les budgets et être vigilant sur la gestion financière de tous les jours.

Budget Zones d'activités
Le Président rappelle son attachement au développement économique. Il précise que l'année 2018 sera pour les zones d'activités l'année :

- de l'achèvement de celle du Brey ;
- du lancement des études pour une future zone sur la commune des Longevilles ;
- de l'achèvement du transfert de celle de Labergement Ste Marie à la Communauté.

Après ce discours d'introduction le Président laisse la parole à Mr PETITE pour présenter les budgets. Ce dernier, avant de commencer, souhaite préciser que le Power Point qui va servir de support à la présentation des budgets a été initié par Mr CHEVASSU. Il a d'ailleurs largement participé à sa rédaction et Mr PETITE le remercie sincèrement.

Enfin il précise que ce Power Point présente les grands postes des différents budgets mais que chaque conseiller communautaire a été destinataire de tous les comptes détaillés.

1-1 Budget « déchets »

Chaque Conseiller est destinataire d'un document proposant les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2018 du budget annexe « déchets».

Avant de débuter la présentation il est précisé que les crédits ont été inscrits par compte mais détaillés en fonction du mode de facturation (REOM ou REOMi)

Il ressort du document de synthèse joint à la note :

Dépenses de fonctionnement	**2 401 395.92 €**
Dont notamment	
Sous-traitance	1 828 080 €
Entretien matériel roulant	24 000 €
Personnel	219 000 €
Vrt à la section d'investissement	107 328 €
Amortissements	96 449 €

Recettes de fonctionnement	**2 401 395.92 €**
Dont notamment	
Redevances	2 015 000 €
Ventes produits déchèteries	97 700 €
Subventions Eco-organismes	158 000 €
Excédent fin 2017	63 952 €

Mr MESSIKA apporte des précisions quant aux différences importantes qu'il y a entre les crédits réalisés en 2017 et ceux proposés pour 2018, et notamment :

Pour les dépenses les coûts passent :

- pour le traitement de 108.75 € à 117.02€/tonne
- pour le traitement du tri de 110€ à 115.5/tonne
- pour les refus de tri de 108.75 à 117.02€/tonne

Pour les recettes des baisses :

- des aides Eco-emballage qui vont baisser de plus de 37% (moins 94 000€)

Au final les augmentations des dépenses et les recettes en moins impactent le budget de plus de 157 000€ sur l'ancien territoire de la CCMO2L (REOMi) et 31 000€ pour l'ancien territoire de la CCHD (REOM).

Mr DEQUE demande s'il est possible de calculer les coûts par habitant selon les deux modes de fonctionnement pour 2018.

Mr GINDRE précise que la présentation détaillée du budget permettra de répondre à cette demande. A noter qu'il faut attendre la facturation des levées supplémentaires pour avoir une vision plus globale sur ce budget.

Mme TRIMAILLE revient sur la baisse des aides Eco-emballage et demande s'il y a d'autres prestataires.

Mr GINDRE répond qu'Eco emballage est un organisme mis en place par l'Etat et qu'il n'y a pas d'autres possibilités de reprise des déchets triés.

Dépenses d'investissement	**233 378.00 €**
Amortissements	5 978 €
Déchèterie Mouthe	75 000 € (mises en conformité)
Containers	50 000 €
Rbst du capital des prêts	76 400 €
Dépenses imprévues	26 000 €

Recettes d'investissement	**233 378.00 €**
Vrt de la section de Fct	107 328 €
Report Excédent 2017	27 600 €
FC TVA	2 000 €
Amortissements	96 450 €

Le Président faire remarquer le rôle ingrat laissé à la Communauté qui doit augmenter la redevance afin de financer des dépenses en augmentation et des recettes en baisse. Il ne reste à la Communauté que le levier d'optimisation des coûts de collecte pour juguler les augmentations des redevances.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire décide de valider à l'unanimité les propositions du Budget Primitif 2018 du budget annexe « déchets ».

1-2 Budget « assainissement »

Chaque Conseiller est destinataire d'un document proposant les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2018 du budget annexe « assainissement ».

Il ressort du document de synthèse joint à la note :

Dépenses de fonctionnement	**3 116 126.30 €**
Dont notamment	
Electricité	185 000 € (suite à un gros travail sur les postes de relevage autour du lac les consommations de ces derniers ont été très nettement réduites)
Sous-Traitance	455 000 €
Personnel	193 000 €
Traitement des boues	180 000 €
Participation STEP Doubs	120 000 €
Frais financiers	238 000 €
Vrt section d'investissement	333 521 €
Amortissements	1 074 555 €
Recettes de fonctionnement	**3 116 126.30 €**
Participations Asst Collectif	250 000 €
Redevances	2 000 000 €
Primes	88 900 €
Amortissements des Subs	293 310 €
Report Excédent 2017	483 916 €
Dépenses d'investissement	**4 629 610.00 €**
Dont notammnent	
Investissement divers	255 000 €
Step du Mont d'Or	100 000 € (études)
Jougne les Tavins+Sauge	720 000 €
Bassin versant Gellin	192 000 € (diagnotic)
Collecteur du Lac	1 800 000 €
Hôpitaux Neufs	200 000€ (recherches eaux parasites)
La Planée	240 000 €
Recettes d'investissement	**4 629 610.00 €**
FC TVA	180 000 €
Subventions	1 448 000 €
Emprunts	1 208 984 €
Vrt de la Sect° Fct	333 521 €
Amortissements	1 074 555 €
Report excédent 2017	384 550 €

A noter que les crédits concernant les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales ont été inscrits au budget général.

Le recours à l'emprunt ne sera effectué qu'en fonction de l'avancement des travaux.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider le Budget Primitif 2018 du budget annexe « assainissement ».

1-3 Budget « Zones d'Activités »

Chaque Conseiller est destinataire d'un document proposant les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2018 du budget annexe « Zones d'Activités ».

Il ressort du document de synthèse joint à la note :

Dépenses de fonctionnement		**1 461 561.72 €**
Dont	Terrains	45 000 €
	Etudes	6 000 €
	Travaux	90 000 €
Recettes de fonctionnement		**1 461 561.72 €**
Dont	Vtes de terrains	275 000 €
	Subventions	229 620 €
Dépenses d'investissement		**1 960 849.87 €**
Recettes d'investissement		**1 960 849.87 €**

Le Président rappelle le caractère particulier de ce budget 2018 qui est un budget de transition. En effet, la quasi-totalité des dépenses de viabilisation de la zone du Brey ont été payées et à ce jour aucune vente de parcelle n'a encore été encaissée. Le premier acte de vente a été signé le 05 février dernier.

Concernant la reprise de la zone d'activités de Labergement Ste Marie les discussions sont toujours en cours. Lorsqu'elles seront abouties il sera probablement nécessaire de créer un budget spécial pour cette zone.

D'autre part, la commission « Activités Economiques » travaille sur la création possible d'une zone d'activités sur la Commune des Longevilles Mont d'Or.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider les propositions du Budget Primitif 2018 du budget annexe « Zones d'Activités ».

1-4 Budget « général »

Chaque Conseiller a été destinataire d'un document proposant les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2018 du budget « général ».

Dépenses de fonctionnement		**8 815 401 €**
Dont notamment		
	Fournitures scolaires	150 000 €
	Sous-Traitance	231 000 €
	Entretien Bâtiments	30 000 €
	Trvx sur les pistes	30 000 €
	Matériel roulant	65 000 €
	Partenariat CCI	30 000 €
	Honoraires	65 000 €
	Personnel	1 826 200 €
	FNGIR	508 938 €
	Autres contributions	996 500 € SMIX2L, SMMO, Syndicat très haut débit…
	Subventions	737 530 € Offices de Tourisme, Associtations…

Mme TRIMAILLE s'interroge sur le crédit de 40 000 € inscrit au compte 6236 « impression des redevances » alors qu'en 2017 la dépense était de 27 950 €.

Cela s'explique par le fait qu'avec la fusion il n'a pas été possible de réutiliser la billetterie de la saison précédente (changement de nom de la Communauté). D'autre part, compte tenu de l'enneigement, les ventes ont été en augmentation et il a été nécessaire de faire un réassort.

Mme CHARDON demande si des crédits ont été inscrits pour la GEMAPI.

Le Président SAILLARD lui répond qu'un crédit a été inscrit pour payer la participation au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut Jura qui interviendra sur le territoire des communes de Chapelle des Bois et Chatelblanc. En revanche aucun crédit n'a été inscrit pour le reste du territoire car le Syndicat Mixte Haut Doubs/Loue ne devrait être créé qu'au 1er janvier 2019.

Mr LETOUBLON souhaiterait que les dossiers de demandes de subventions à déposer par les associations à la Communauté soient simplifiés.

Mr FLEUROT lui rappelle que les subventions versées aux associations locales proviennent d'argent public et qu'à ce titre la Communauté doit vérifier la véracité et le bien-fondé de la demande.

Mme TRIMAILLE demande si dans le cadre du Pôle Associatif il ne serait pas possible qu'une aide soit apportée aux associations qui sont en difficulté pour remplir le dossier ce à quoi il est répondu positivement.

Le Président précise que concernant les subventions il est proposé de voter un crédit de 143 912 € au SIVOM, comme évoqué lors des travaux sur la fixation des taux fiscaux 2018 avec le Cabinet STRATORIAL, mais qu'aucune délibération n'a été prise, aussi :

Vu la fusion de la CCMO2L avec la CCHD le 05 mai 2017,

Vu les taux fiscaux déjà votés le 05 mai 2017,

Vu l'encaissement des produits fiscaux attendus 2017 des deux Communautés par la CCLMHD,

Vu que toutes les compétences de la CCHD n'ont pas été transférées à la nouvelle communauté,

Vu qu'un SIVOM a été créé par les communes de l'ancienne CCHD,

Vu les conclusions de l'étude juridique et financière réalisée par le cabinet STRATORIAL concernant le financement du SIVOM,

Le Président propose qu'une partie de la fiscalité 2017 encaissée par la CCLMHD soit reversée au SIVOM à hauteur du déficit constaté fin 2017 soit 143 912€.

Mme TRIMAILLE s'étonne de cette subvention et demande des explications.

Le Président rappelle à Mme TRIMAILLE les nombreuses réunions de travail effectuées en présence du cabinet STRATORIAL à ce sujet.

Mme CHAMEL précise qu'en 2017 les taux fiscaux ont été votés par la CCHD mais avec la fusion en cours d'année c'est la CCLMHD qui a encaissé les produits fiscaux à partir du 5 mai. Dans le même temps le SIVOM a repris certaines compétences de la CCHD mais sans en avoir les recettes.

Pour 2017, Mme CHAMEL confirme qu'un montant de 143 912€ de fiscalité encaissée par la CCLMHD devait être reversé au SIVOM mais que ce virement n'avait pas pu être effectué car dans l'attente d'une autorisation officielle de la Préfecture.

Aujourd'hui, l'autorisation écrite de Mr le Secrétaire Général de la Préfecture a été reçue et confirme la démarche. C'est donc une subvention exceptionnelle qui devra être versée au SIVOM en une fois et qui permettra de régulariser définitivement l'année 2017.

Le Président précise que le fait d'harmoniser les taux fiscaux en 2018 évitera à la CCLMHD de devoir subventionner à nouveau le SIVOM pour 2018.

Le conseil communautaire après avoir entendu les explications décide à l'unanimité :

- de voter une subvention de 143 912 € au bénéfice du SIVOM des Hauts du Doubs pour régulariser la situation exposée ci-dessus.
- d'ouvrir un crédit de même montant au Budget Primitif 2018,
- de donner tout pouvoir au Président pour verser cette subvention et pour signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

Recettes de fonctionnement **8 815 401 €**

Dont notamment

Redevances ski fond	500 000 €
Rbsts charges personnel	517 400 € (des budgets annexes)
Impôts et taxes	4 152 442 €
Dotation Globale de Fct	746 202 €
Report excédent 2017	2 554 812 €

Dépenses d'investissement **1 342 981 €**

Dont notamment

Frais d'études	69 000 €
Terrains	11 000 €
Parking Chapelle des Bois	300 000 €
Réseaux eaux pluviales	120 000 €
Mobilier/Informatique	55 000 €
Etude Tunnel Les Longevilles	82 000 €
Acquisiton Dameur	200 000 € (achat engagé en 2017)
Rbst du capital des emprunts	244 600 €

A noter que concernant les dossiers d'eaux pluviales les services techniques de la Communauté de Communes ne sont actuellement pas adaptés pour répondre à tous les dossiers.

Recettes d'investissement **1 342 981 €**

Mme BULLE LESCOFFIT précise qu'elle s'abstiendra pour le vote du Budget Primitif 2018 pour être cohérente avec son vote sur la question de la participation au SMMO.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité moins 5 abstentions et une voix contre de valider les propositions du Budget Primitif 2018 du budget Général.

II Compétence Plan Climat Air Energie Territorial - Délégation au Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs

La Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et la croissance verte (dite Loi TECV) a confirmé les territoires comme les acteurs clés de l'évolution de la France vers une société plus sobre et moins polluante.

L'article 188 de la loi TECV a fixé au 31 décembre 2018 l'échéance pour établir un plan climat air-énergie-territorial en ce qui concerne les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20.000 habitants au 1er janvier 2017.

Cette obligation s'impose donc à la Communauté de communes du Grand Pontarlier.

Le PCAET fait partie de l'ensemble des dispositions qui doivent permettre d'atteindre les objectifs que s'est fixé la France afin de s'adapter au changement climatique en termes :

- de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à savoir une baisse de 40% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990;
- de maîtrise de la consommation énergétique, à savoir une baisse de 50% de la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012 et une baisse de 30% de la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012;
- de développement des énergies renouvelables et de récupération, en portant la part des EnR à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité ;
- d'amélioration de la qualité de l'air ;
- d'adaptation au changement climatique, définis dans le plan national d'adaptation au changement climatique en cours de révision.

La loi TECV prévoit également que le PCAET puisse être élaboré à l'échelle du territoire couverte par un schéma de cohérence territoriale (Scot).

Considérant l'implication passée à travers le PCET et ses engagements actuels dans diverses actions et portage de dispositifs participants aux objectifs de la transition énergétique ; les élus du Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs ont, lors de la séance du 4 octobre 2017, fait le choix de prendre la compétence et d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du ScoT du Pays du Haut-Doubs.

L'élaboration, la réalisation, l'animation et le bilan du Plan Climat Air Energie Territorial sur le périmètre du Pays du Haut-Doubs sera conduite par le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs.

Dans le cadre de cette démarche il s'appuiera sur les travaux déjà engagés à l'occasion du PCET approuvé en 2014 ainsi que sur de nouvelles concertations avec les partenaires territoriaux et organisations extérieures et d'une consultation du public afin de définir des objectifs à la fois ambitieux et réalistes pour le territoire.

Le conseil communautaire, les explications entendues, et conformément aux obligations réglementaires, décide, à l'unanimité, de déléguer au Syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs la compétence Plan Climat Air Energie Territorial.

III Contrat de territoire (P@C 25)

Suivant l'intervention de la Présidente du Département du Doubs le 29 janvier 2018 auprès des élus de la CCLMHD et la tenue d'un premier comité technique le 22 Février 2018, le Président SAILLARD propose de désigner les élus qui siègeront au Comité de pilotage, chargé de définir les priorités du contrat de territoire « Lacs et Montagnes du Haut-Doubs » à conclure avec le Département pour la période 2018-2021.

La composition du COPIL est la suivante :

- CD25 : Présidente + Conseillers Départementaux du Canton de Frasne + coordinateur territorial (C. VISNEUX)
- CCLMHD : Président + 5 maires

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de désigner les 5 Maires qui siègeront à ce Comité de Pilotage. Il s'agit de Messieurs Daniel PERRIN, Gérard DEQUE, Daniel PASQUIER, Didier HERNANDEZ et Michel SEGUIN.

IV Marché de prestation de services pour l'exploitation et l'entretien des stations de traitement des eaux usées de Jougne, Les Longevilles-Mont-d'Or et Métabief, des bassins d'orage de Jougne et des Hôpitaux-Neufs, et de divers postes de refoulement.

Le rapporteur de la commission « Assainissement » rappelle que le contrat d'entretien et d'exploitation de trois Stations de Traitement des Eaux Usées et divers ouvrages d'assainissement gérés par la Communauté de Communes arrive à son terme le 30 avril prochain et qu'une consultation a été engagée.

Il ajoute que le contrat proposé s'étend sur une durée de 1 an reconductible 3 fois 1 an, à compter du 1er mai 2018.

Il expose le déroulement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché de prestation de services, à savoir :

- la publicité faite le 15 février 2018 sur le JOUE, le 15 février 2018 sur le BOAMP et sur le site e-marchéspublic.com le 16 février 2018 ;
- la date de remise des offres fixée au 23 mars 2018 à 12h00 ;
- la réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 3 avril 2018 à 11 heures

- les critères d'attribution du marché :
  1- Valeur technique de l'offre (60%) ;
  2 – Prix de la prestation (40%)

Il souligne que deux entreprises ont fait parvenir une offre dans les délais (GAZ ET EAUX et OGELEC).

Il annonce que la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

- lot n° 1 : Entreprise **GAZ ET EAUX** pour un montant annuel de 259 848.37 € H.T.
- lot n° 2 : Entreprise **GAZ ET EAUX** pour un montant de 7 106.62 € H.T.
- lot n° 3 : Entreprise **OGELEC** pour un montant de 8 447.00 € H.T.

Mr MESSIKA précise qu'avant cette consultation les lots 1 et 2 étaient regroupés.

Concernant le lot 3 c'est Gaz et Eaux qui avait le marché.

Avec ces consultations une économie de 27 895 € est réalisé sur les deux premiers lots et de 14 873 euros par an sur le troisième.

Le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***approuve la dépense et le choix des entreprises,***
- ***autorise le Président à signer le marché de prestation de services conclu, après appel d'offres ouvert, avec l'entreprise GAZ ET EAUX 14 Rue du Noret 25620 MAMIROLLE pour le lot n° 1, pour un montant annuel de 259 848.37 € H.T. soit 285 833.21 € T.T.C.;***
- ***autorise le Président à signer le marché de prestation de services conclu, après appel d'offres ouvert, avec l'entreprise GAZ ET EAUX 14 Rue du Noret 25620 MAMIROLLE pour le lot n° 2, pour un montant annuel de 7 106. 62 € H.T. soit 7 817.28 € T.T.C.;***
- ***autorise le Président à signer le marché de prestation de services conclu, après appel d'offres ouvert, avec l'entreprise OGELEC 15 Rue de la Gare 25300 PONTARLIER pour le lot n° 3, pour un montant annuel de 8 447.00 € H.T. soit 10 136.40 € T.T.C.;***
- ***charge le Président de signer tous les actes nécessaires ;***
- ***précise que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget «Assainissement» de la Communauté de Communes.***

Questions diverses

Mr COSTE présente le film de la COFOR tourné dans le secteur. Il fait distribuer un CD de ce film à chaque commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance

Gérard DEQUE

Le Président

Jean-Marie SAILLARD